PL8215\_Résumé

Le projet de loi sous rubrique vise à modifier l’article 74-5 de la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l’organisation judiciaire afin de transposer certaines dispositions de la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l’utilisation du système financier du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme telle que modifiée par la directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive 2015/849 ainsi que les directives 2009/138/CE et 2013/36/UE en ce qui concerne la collaboration de la Cellule de renseignement financier avec ses homologues.